PROJET D'ETABLISSEMENT

Notre école regroupe plusieurs formes de l'enseignement secondaire (technique de transition, technique de qualification et professionnel) ainsi que l'enseignement en alternance (CEFA). Tous les degrés sont organisés ainsi que différentes options de perfectionnement en 7^{ème} professionnelle.

Notre établissement fonctionne sur deux sites : rue de l'Hôtel Saint-Jacques, 5 et faubourg de Charleroi, 3 à 6041 Gosselies.

Ce document exprime la volonté collective de tous les membres du personnel de réaliser les objectifs et actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du décret MISSIONS et constituent le prolongement concret des PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE, REGLEMENT DES ETUDES ET REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR de notre école.

La réalisation de ce projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, éducateurs, direction, pouvoir organisateur et acteurs externes.

L'action de l'Institut suit les **quatre grands axes prioritaires** suivants. Chaque année, certains sont choisis et développés dans le cadre du projet annuel.

AXE 1 : « Réussite scolaire, projet de vie, ouverture au monde »

Améliorer le taux de réussite.

Pousser l'élève au maximum de ses possibilités.

Contrôler l'insertion sociale des élèves.

Ouvrir les élèves à la solidarité, l'intériorité, la créativité, le respect de l'autre, la confiance dans leurs possibilités, au respect de l'environnement, au « monde » extérieur, à l'entreprise...

Eduquer à la citoyenneté, à la démocratie, à la justice, à la paix.

Proposer la référence à Jésus-Christ.

Favoriser l'orientation de l'élève.

Travailler la motivation de l'élève et développer son projet personnel.

AXE 2: « Cadre de vie, participation, projet de tous »

Créer un cadre serein.

Contrôler la satisfaction de l'élève, de ses parents,

Développer l'esprit d'école de « la chance en plus ».

Contrer l'absentéisme, soutenir les élèves en décrochage, gérer les tensions.

Définir clairement les objectifs de formation.

Promouvoir la santé, les règlements de sécurité, le bien-être.

Développer la participation des parents, des élèves.

Diffuser l'information aux parents, aux élèves.

Accueillir le jeune.

Ouvrir le jeune sur lui-même, sur les autres.

AXE 3: « Organisation, travail en équipe »

Encourager la coordination horizontale et verticale.

S'approprier les règlements, les processus et fonctionnements de l'ISA, améliorer la perception de ces fonctionnements.

Améliorer la diffusion de l'information.

Favoriser l'accessibilité des responsables, des services, des enseignants.

Gestion - entretien du bâtiment, du matériel.

Assurer la gestion des ressources, des dépenses financières.

Favoriser la gestion participative.

AXE 4: « Formation continuée, pédagogie »

Développer l'implantation des nouvelles pédagogies.

Favoriser la formation continuée des membres du personnel.

Favoriser la connaissance des options.

Développer l'esprit d'appartenance à une équipe.

Développer l'accompagnement des membres du personnel.

Ouvrir les membres du personnel sur le monde extérieur, l'entreprise,...

Par ailleurs, le décret du 10 avril 2014, sur la réforme du premier degré, prévoit la mise en place d'un Plan d'Actions Collectives. Celui-ci mentionne les différentes actions liées au PIA (Plan individualisé d'apprentissage) des élèves en difficulté.

Depuis septembre 2014 l'institut Ste Anne est rentré dans cette nouvelle dynamique du décret 1^{er} degré qui met l'accent sur la nécessité d'outiller tous les élèves, et, partant, tous les citoyens, afin qu'ils puissent comprendre notre monde, s'y intégrer et y jouer un rôle actif.

Le Certificat d'Enseignement secondaire du Premier Degré est progressivement devenu le sésame indispensable à la compréhension de notre société.

Les modifications apportées par le décret du 10 avril donnent aux établissements des marges de manœuvre organisationnelles et pédagogiques nouvelles. Bien sûr ces ajustements ne peuvent, à eux seuls, résoudre tous les problèmes mais ils ouvrent la porte à de nouveaux possibles pour la remédiation, l'orientation et la certification. En effet, le corps professoral et les parents associés peuvent mettre en place des pistes d'action individualisées pour les jeunes en difficulté d'apprentissage.

A l'ISA, nous avons choisi différents créneaux :

- soutien pédagogique individualisé ou en petit groupe,
- travail par équipes d'enseignants,
- groupes de remédiation ou de dépassement,
- auto-évaluation,
- titulariat pour la gestion du temps et des documents,
- activités axées sur la méthode de travail,
- gestion mentale,
- aide logopédique.